




## PROCEDURE A SUIVRE PAR LA FAMILLE POUR LES INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assurait le Département des Landes ont été transférés à la Région Nouvelle Aquitaine. Les conditions d'octroi de la gratuité du transport scolaire ont été maintenues pour l'année scolaire 2018-2019.

<p>❶ se connecter à l'adresse : <a href="http://transports.nouvelle-aquitaine.fr">transports.nouvelle-aquitaine.fr</a></p>	<p>❷ cliquer sur l'onglet</p> 	<p>❸ cliquer sur le lien</p> 
<p>❹ cliquer sur l'onglet</p> 	<p>❺ accéder au formulaire Ecole ou Collège ou Lycée</p> <p>❻ renseigner <u>tous les champs</u> du formulaire</p> <p>❼ valider</p>	

La demande est transmise automatiquement à l'établissement scolaire pour validation, puis à la Direction des Transports Routiers de Voyageurs du Site de Mont-de-Marsan qui examinera l'éligibilité à la gratuité.

**Dans le cas d'un transport gratuit, la carte est imprimée et remise par la vie scolaire de l'établissement.**

Dans le cadre d'un transport payant, le représentant légal est averti par courriel lui laissant la possibilité de renoncer à sa demande ou d'accepter les conditions tarifaires, auquel cas la carte sera envoyée par courrier postal à son domicile par le service Transports du Site de Mont-de-Marsan après réception du paiement.

Afin de faciliter la délivrance des cartes à la rentrée scolaire, il est vivement recommandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) avant le 20 juillet.



**Recherche :**  
- horaire de passage  
- localisation d'un arrêt

**Coordonnées des transporteurs**

**Module d'inscription**

**Rappel des conditions de gratuité**

**Rappel des modalités d'inscription**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assuraient le Département des Landes sont transférés à la Région Nouvelle Aquitaine.

Les 500 lignes scolaires exploitées quotidiennement par près de 300 véhicules sont maintenues à l'identique.

La politique tarifaire mise en oeuvre par le Département des Landes à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire est aussi maintenue pour l'année scolaire 2017-2018.

Conditions de gratuité du transport scolaire

Inscriptions au transport scolaire

Les élèves handicapés